

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures, propose Madame Marlène DEVIN comme secrétaire de séance et lui confie le soin de procéder à l'appel :

Sont Présents : Mr Thierry ROLLAND, Mme Aurore PROUVEUR/ LOZINGUEZ, Mme Brigitte POULAIN /DEFFRENNES, Mr Bernard DEFFONTAINE, Mr Christian DE LA BARRE DE NANTEUIL, Mr Paul FOUQUART, Mme Nathalie NEUKERMANS/ STOCK, Mr Jean-Pascal LEPERS, Mr Yves JONVILLE, Mme Marlène DEVIN, Mme Audrey BONNEEL, Mr Jean-Luc LOBBEDEV, Mme Valérie BALECH / CAMBRES, Mr Michel LIÉVAIN, Mme Nicole HARDY Mr Patrice FAUCHILLE, Mr Graham EDDOLLS, Mr Thierry D'HULST, Mme Stéphanie FLEUROUX/TORCK, Mr Xavier ESCANO, Mme Amandine VAN MULLEM..

Sont absents : Aucune absence sans procuration

Sont représentés : Mr Alain REFFAS représenté par Mr Thierry ROLLAND, Mme Florine CARPENTIER représentée par Mme Audrey BONNEEL.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la séance du 30 septembre 2020.

Madame FLEUROUX demande que les questions de l'opposition figurent clairement dans les comptes-rendus. Monsieur le Maire répond qu'il n'y voit pas d'inconvénient de principe mais que le rendu global demeurera synthétique. Il ne saurait en être autrement des questions tant que la commune est à moins de 3500 habitants. Ce seuil déclenchera la constitution obligatoire d'un compte-rendu exhaustif.

Monsieur ESCANO sollicite des modifications. Monsieur le Maire lui répond qu'en trois mois d'affichage de ce compte-rendu sur les panneaux municipaux, il avait largement le temps de les demander.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2020 est adopté par 19 voix (4 contre).

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour en donnant la parole à Monsieur FOUQUART, adjoint aux finances.

Délibération N°1 : **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2**

Monsieur FOUQUART présente la décision modificative en indiquant qu'il s'agit de redéploiements de crédits et non de budgets supplémentaires. La section de fonctionnement est, en globalité, à zéro. Concernant la section d'investissement, Monsieur FOUQUART félicite le DGS et l'équipe précédente car c'est bien en cours d'année que l'excédent prévisionnel de fonctionnement de début d'année est majoré de 7400 € et affecté à l'investissement (équipements publics).

Monsieur ESCANO pose une question concernant les dépenses de mobilier. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit essentiellement d'un complément d'équipement de la cantine scolaire où le nombre d'enfants

a fortement augmenté chez les tous petits cette année. Il ajoute qu'il y en a également pour la médiathèque.

Monsieur D'HULST demande combien ont coûté en tout les nouvelles caméras. Monsieur FOUQUART donne le chiffre de 38 000 € mais rappelle que des subventions de l'Etat et de la MEL viendront peut-être atténuer ce coût.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2 : AUTORISATIONS BUDGETAIRES PAR ANTICIPATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Mr FOUQUART présente cette délibération dont l'objectif est d'autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2021 dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2020.

Monsieur ESCANO interroge sur le bien fondé de cette délibération.

Monsieur le Maire répond qu'elle est soumise au Conseil Municipal chaque fin d'année comme c'est le cas dans la plupart des communes. Il s'agit d'une mesure prévue au CGCT qui donne le moyen à la commune de ne pas bloquer des dépenses d'investissements qui pourraient se produire entre janvier et mars d'une année.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 3 : CONVENTION AVEC L'ECOLE SAINTE MARIE : MONTANT DU FORFAIT PAR ELEVE WILLEMOIS - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire passe la parole à Madame DEVIN, adjointe, qui présente le projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 4 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES : ATOUT FORME POUR TOUS ET TOUTES

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur FOUQUART aux fins de présentation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 5 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS UNC

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 6 : TARIFS ACTIVITES PERI-SCOLAIRES POUR MATERNELS ET PRIMAIRES ET MERCREDIS RECREATIFS ANNEE 2021

Madame DEVIN présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire précise qu'en dépit d'une inflation à 0.2%, il a été décidé de n'augmenter aucun tarif public afin de ménager les familles victimes de la crise économique et sociale liée au COVID.

Délibération N°7 : OUVERTURE D'UN CAMP D'ADOLESCENTS - ÉTÉ 2021

Madame DEVIN, toujours rapporteur de la délibération en expose le contenu.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°8 : TARIF DU CAMP D'ADOLESCENTS - ÉTÉ 2021

Madame DEVIN présente la délibération.

Monsieur ESCANO présente un amendement destiné à introduire un quotient familial à la tarification.

Monsieur le Maire rappelle son attachement au principe d'universalité, qu'il n'entend pas faire de différence entre les enfants de la commune et ne retient pas cette proposition d'amendement.

La délibération est adoptée par 19 voix (4 contre).

Délibération N°9 : OUVERTURE D'UN CENTRE AÉRÉ (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) ÉTÉ 2021

Madame DEVIN présente la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 10 : TARIFS DU CENTRE AERE (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) ÉTÉ 2021

Madame DEVIN présente la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 11 : REMUNERATION DU PERSONNEL DU CENTRE AÉRÉ (A.C.M.) ET DU CAMP D'ADOLESCENTS - ÉTÉ 2021

Madame DEVIN présente la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 12 : OUVERTURE DES CENTRES AERES (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) DURANT LES PETITES VACANCES SCOLAIRES - ANNEE 2021

Madame DEVIN présente la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 13 : TARIFS DES CENTRES AÉRÉS (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) - PETITES VACANCES SCOLAIRES ANNÉE 2021

Madame DEVIN présente la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 14 : RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DES CENTRES AÉRÉS (A.C.M.) PETITES VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS RÉCRÉATIFS ANNÉE 2021

Madame DEVIN présente la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 15 : RÉVISION DU PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNÉE 2021

Monsieur FOUQUART présente la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 16 : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DE RECEPTION MAIRIE

Monsieur le Maire explique que pour ce type de salle, une exception a été apportée au principe général de non augmentation des tarifs car des frais de fonctionnement s'y agrègent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 17 : TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU PÔLE E.C.L.A.T. - ANNÉE 2021

Monsieur le Maire présente la délibération.

Madame VAN MULLEM pose la question de la gratuité pour les associations. Monsieur le Maire répond qu'elle existe déjà dans certains cas (1 fois par an).

Sur Agrotech, Madame FLEUROUX demande la surface globale, le coût des travaux et l'amortissement.

Monsieur le Maire répond que l'ensemble des niveaux du bâtiment fait 862m², que le coût des travaux a été de 723 511 € (nous récupérons 86% de la TVA) et que les loyers réglés par Euratechnologies devraient permettre un amortissement sur 10 ou 12 ans. Il précise que désormais, les deux tiers du bâtiment sont occupés.

Madame FLEUROUX considère que le loyer au m² d'Agrotech n'est pas assez élevé. Monsieur le Maire répond que ce prix correspond à un objectif d'attractivité, il ne faut pas créer des coûts impossibles à

tenir sous risque que l'opération échoue. Le fait est qu'Agrotech crée bien de l'attractivité : c'est donc que nos prix sont cohérents par rapport au marché.

Madame FLEUROUX maintient qu'Agrotech est, selon elle, très coûteux. Monsieur le Maire réplique en comparant une situation aujourd'hui rentable avec la situation catastrophique de la commune trouvée en 2014.

Délibération N° 18 : TARIFICATION DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES HORS PÔLE ECLAT, HORS RESTAURANT SCOLAIRE ET HORS SALLE DE RECEPTION MAIRIE

Monsieur le Maire présente la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 19 : TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES ANNEE 2021

Monsieur DEFFONTAINE, adjoint, présente la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 20 : TARIF DU COLOMBARIUM - ANNEE 2021

Monsieur DEFFONTAINE, adjoint, présente la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 21 : TARIFICATION DES PHOTOCOPIES / CO-WORKING ANNEE 2021

Monsieur le Maire présente la délibération.

Monsieur D'HULST considère que le prix n'est pas très élevé.

Monsieur le Maire acquiesce et répond que l'attractivité suppose une modération des tarifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 22 : TARIFICATION DES PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS EN NOIR ET BLANC

Monsieur le Maire présente la délibération.

Madame FLEUROUX demande si les associations et les élus d'opposition peuvent bénéficier de la gratuité.

Sur les associations, Monsieur le Maire répond qu'elle existe partiellement.

Pour les élus, il répond négativement. Il s'étonne de cette demande et précise qu'aucun élu n'a jamais demandé un tel service pris sur les finances de la commune depuis presque 7 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 23 : **INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER DE VILLENEUVE D'ASCQ**

Monsieur le Maire présente la délibération. Il explique les raisons qui conduisent à la baisse de l'indemnité. D'une part une moindre activité cette année due à l'épidémie, et d'autre part, la réquisition du comptable public dans le dossier des aides aux entreprises victimes du COVID puisque celui-ci s'opposait à notre délibération.

La délibération est adoptée par 21 voix (2 abstentions).

Délibération N° 24 : **RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SiDEN-SiAN**

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport d'activité dont le conseil prend acte. Il précise que ce rapport est à disposition pour consultation en mairie.

Délibération N° 25 : **SiDEN-SiAN : NOUVELLES ADHESIONS**

Monsieur le Maire présente la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Points d'information :

- Monsieur le Maire annonce qu'en l'état de la crise sanitaire, les vœux à la population ne pourront se tenir comme à l'accoutumée. Il les présentera de manière différente même si le contenu du message sera identique (bilan des actions 2020, perspectives 2021). Cette présentation prendra la forme d'un Willems Infos spécial.
- Monsieur le Maire informe le conseil que deux contentieux en instance viennent d'être gagnés par la ville.
 - Contre la société Delannoy-Dewailly qui contestait les pénalités qui lui avaient été infligées dans le cadre d'un marché public de construction du Pôle ECLAT.
 - Contre Monsieur COLAONE, journaliste de France3, qui vient d'être condamné pour injures publiques contre le Maire de la commune de WILLEMS par le tribunal correctionnel. Monsieur le Maire précise qu'il a donné son accord pour un échancier de paiement en trois fois : 1 fois par insulte !

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45.